

**Question 6**

Points

<b>Objectifs évaluateurs</b>	<b>1.1.5.1.1</b> <b>1.1.7.6</b>	<b>Organigramme</b> <b>Montrer la structure de</b> <b>l'administration et ses</b> <b>compétences/responsabilités</b>	<b>8 points</b>
------------------------------	------------------------------------	---	-----------------

**Situation de départ**

Vous travaillez au sein d'une administration cantonale, plus précisément au sein de la Chancellerie d'Etat.

Il arrive très fréquemment que les citoyens, mais aussi les collaborateurs de l'administration cantonale, s'adressent à la Chancellerie d'Etat pour des préoccupations qui relèvent de la compétence d'un autre service.

Vous avez la tâche d'expliquer à un apprenti comment rediriger les personnes qui vous appellent vers le bon service en utilisant, entre autres, l'organigramme (voir page suivante).

Cette question est composée de trois parties (de a. à c.). Vous pourrez obtenir 8 points au maximum.

**Tâche**

- a. Présentez l'organigramme à l'apprenti. Expliquez-lui la différence entre états-majors et organes de décision et d'exécution et donnez-lui un exemple de chacune de ces deux sortes d'entités. Pour ce faire, utilisez l'organigramme ci-joint. Vous obtiendrez 2 points pour l'explication correcte de la différence. Vous obtiendrez chaque fois 1 point pour un exemple correct. Total : 4 points.

Quelle est la différence entre les états-majors et les organes de décision et d'exécution ?

*Les organes de décision et d'exécution sont habilités à donner des instructions ou doivent suivre les instructions de l'échelon supérieur.  
L'état-major épaula les organes de décision et d'exécution et a une fonction de conseil et de soutien.*

2

Exemple d'organe de décision et d'exécution

*Par exemple : Conseil d'Etat, office de l'agriculture, administration des finances, service des automobiles*

1

Exemple d'état-major

*Chancellerie d'Etat, secrétariats généraux*

1

**Indication de correction**

*Pas de ½ point. Il suffit de donner un exemple de chacun*

T 4

Points  
obtenus

- b. L'apprenti souhaite savoir quels avantages offre un organigramme. Citez-lui deux avantages.  
Vous obtiendrez 1 point par avantage cité. Total : 2 points.

Avantage 1

*Lien entre les postes/interdépendance des postes (postes qui appartiennent au même groupe de tâches ou au même domaine)*

Points

1

Avantage 2

*Informations sur les compétences décisionnelles*

1

**Indication de correction**

*D'autres solutions sont possibles, par exemple :*

- *Informations sur l'étendue du contrôle*
- *Flux d'informations*
- *Titulaire du poste*
- *Hiérarchie, voie hiérarchique, autorisations de donner des ordres*

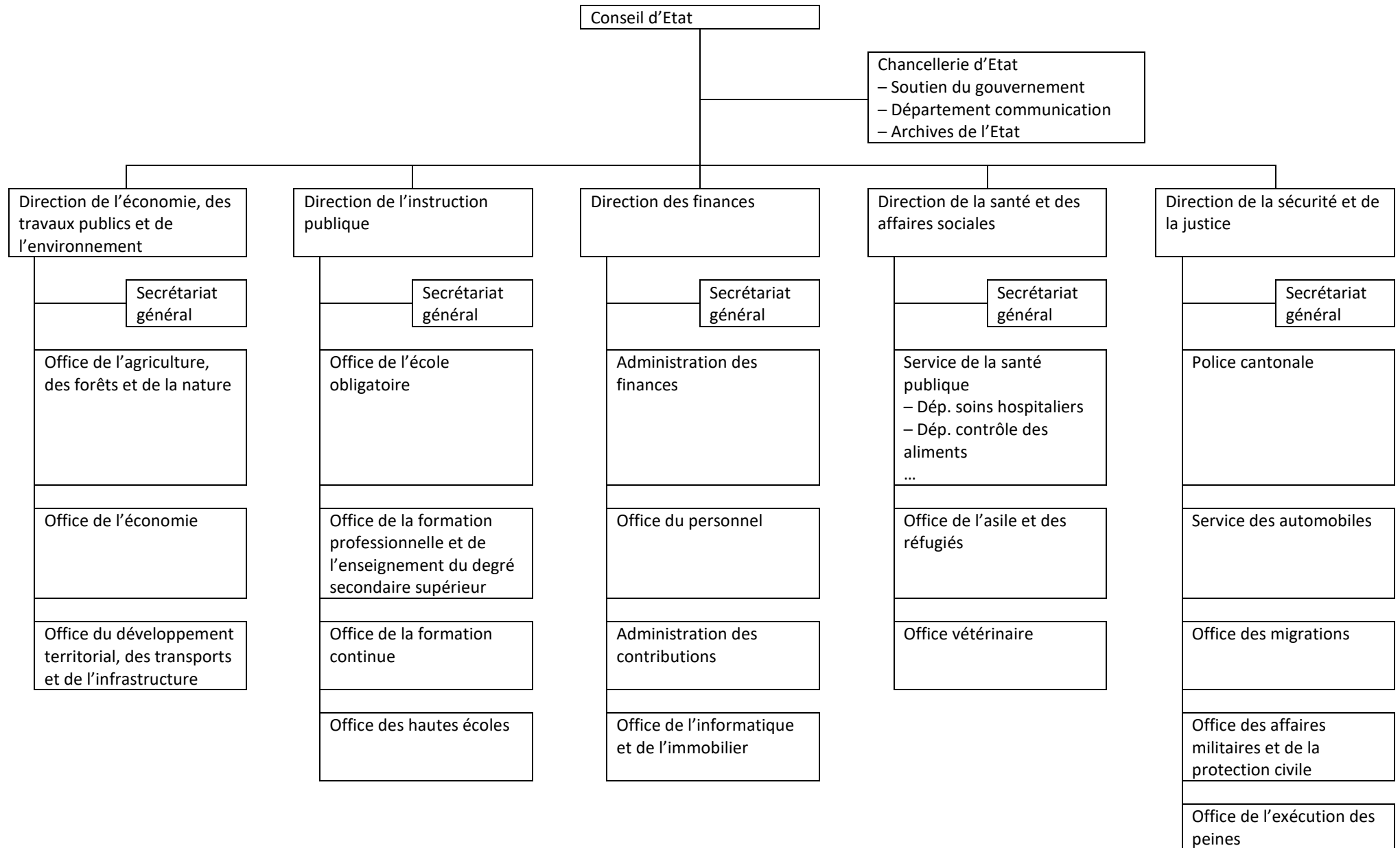
*Tenir compte des appellations cantonales !*

*Matériel didactique pour les CI : répertoire 16, page 139*

T 2

Points  
obtenus

## Extrait de l'organigramme



- c. En compagnie de l'apprenti, répondez aux deux questions ci-dessous à l'aide de l'organigramme. Vous obtiendrez 1 point par réponse correcte. Total : 2 points.

Points

Demande	Réponse
<p>Une citoyenne appelle. Elle a passé l'examen de peintre CFC et n'est pas du tout d'accord avec une note. Elle sait qu'elle doit s'adresser au canton.</p>	<p><i>Elle doit prendre contact avec l'<b>Office de la formation professionnelle et de l'enseignement du degré secondaire supérieur</b>. Là, on sera en mesure de lui dire quelle est la prochaine démarche à entreprendre.</i></p>
<p>M. Müller, chef du département du contrôle des aliments, appelle. Il a entendu dire qu'il devait – avec d'autres offices et directions – prendre position sur une affaire gouvernementale. Comme il sera en vacances la semaine prochaine, il demande que la division « Soutien du gouvernement » lui fasse parvenir le dossier directement.</p>	<p><i>Les dossiers du gouvernement sont transmis par la <b>voie hiérarchique</b>. M. Müller recevra ainsi les documents de la part du <b>service de la santé publique</b>.</i></p>

1

1

**Indication de correction**

Matériel didactique pour les CI : répertoire 16, page 139

T 2

Points  
obtenus